

DÉBAT PUBLIC

«Le confinement et les mesures de distanciation accentuent les inégalités»

Écrit par René Schlechter

Publié Le 24.09.2020 • Édité Le 24.09.2020



René Schlechter: «Certains parents séparés ont instrumentalisé la crise du Covid19 et les mesures sanitaires pour mettre en question le droit de leur enfant d'avoir un contact régulier et serein avec l'autre parent.» (Photo: Jan Hanrion / Maison Moderne Publishing SA)



Écoutez cet article

3:03

Les mesures prises pour lutter contre la pandémie nous ont tous obligés à rester

Sur paperjam.lu, nous utilisons des cookies pour mémoriser vos préférences, gérer la publicité, vous proposer des contenus toujours plus pertinents selon vos centres d'intérêt et améliorer sans cesse votre expérience utilisateur. En poursuivant votre navigation, vous acceptez l'utilisation de ces cookies. Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter notre **Politique de protection des données**

Pour beaucoup d'enfants, la famille est un lieu où ils peuvent trouver confiance, protection et confort. Ainsi beaucoup de familles n'ont pas trop mal vécu les contraintes imposées par le confinement. Les enfants ont pu profiter de la plus grande disponibilité de leurs parents et les parents ont apprécié de partager plus de temps avec leurs enfants.

Mais le confinement et les mesures de distanciation accentuent aussi les inégalités. Il est autrement plus difficile et pénible de vivre le confinement si on vit à six dans une chambre dans un foyer pour réfugié, que si la famille dispose d'une maison avec jardin équipé d'un trampoline.

Malheureusement, il faut aussi craindre que du fait des mesures sanitaires, des enfants soient plus exposés aux conflits familiaux et à la violence. Ces enfants, qui déjà en temps normal, subissent des actes de violence physique, psychologique ou sexuelle, sont encore plus livrés à leurs parents maltraitants. Ils sont plus isolés et vulnérables. Les stratégies de survie, qu'ils ont pu développer, ne fonctionnent plus. La situation est aggravée par le fait que les enfants n'ont pas accès aux amis d'école, aux enseignants, aux travailleurs sociaux, ni à l'espace et aux services sécurisés qu'offrent les écoles.

« LES SERVICES D'AIDE ET LES ACTEURS DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE DOIVENT, NONOBTANT LES CONTRAINTES QUI DÉCOULENT DES MESURES SANITAIRES, VEILLER À GARANTIR, VOIR À AMÉLIORER LEUR ACCESSIBILITÉ ET LEUR RÉACTIVITÉ. »



René Schlechter, Président, ORK

Si les chiffres concernant les violences envers les enfants ne semblent pas, pour le moment, montrer une augmentation notable des cas, il faut cependant prendre en considération que les enfants victimes de violences sont plus isolés et se trouvent davantage sous le contrôle des parents.

Les services d'aide et les acteurs de la protection de l'enfance doivent, nonobstant les contraintes qui découlent des mesures sanitaires, veiller à garantir, voir à améliorer leur accessibilité et leur réactivité. Ils devraient d'ailleurs être considérés comme essentiels et dotés de ressources en conséquence.

Je voudrais finir par un aspect, qui a beaucoup occupé l'Ombudman pour enfant et jeunes. Certains parents séparés ont instrumentalisé la crise du Covid19 et les mesures sanitaires pour mettre en question le droit de leur enfant d'avoir un contact régulier et serein avec l'autre parent. Cela aussi peut être considéré comme relevant de la violence psychologique. Il aurait été opportun de la part des autorités de la Grande Région d'émettre également des règles claires et facilement accessibles quant au droit de visite, notamment aussi pour les enfants, dont un des parents vit au-delà d'une frontière éventuellement fermée. Les règles sanitaires ne devraient en aucun cas mettre en question le droit de l'enfant de rester en contact avec ses deux parents.

Cet article a été rédigé pour l'édition datée «octobre» qui est parue le 24 septembre 2020.

Le contenu du magazine est produit en exclusivité pour le magazine, il est publié sur le site pour contribuer aux archives complètes de Paperjam.

Pour vous abonner au magazine

Votre entreprise est membre du Paperjam Club, vous pouvez réclamer un abonnement à votre nom. Dîtes-le nous.

René Schlechter

ORK
